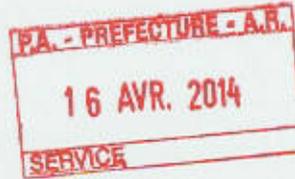




400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Désignation des représentants de la commune au Syndicat de Gréchez.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la Commune au Syndicat de Gréchez.

Il précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat, il convient de procéder à la désignation de deux délégués par Commune membre.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**NOMME** comme représentants de la commune auprès du Syndicat de Gréchez :

- Madame Amandine POUSTIS.
- Monsieur Jérémy LAUDA.

**NOMME** comme suppléant de la commune auprès du Syndicat de Gréchez :

- Madame Sophie BRARD.
- Monsieur Jacques LAULHÉ.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- à Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.

**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Renouvellement du correspondant défense pour la Commune de Loubieng.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui du correspondant défense pour la Commune de Loubieng.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Monsieur Jérémy LAUDA, conseiller municipal, correspondant défense pour la Commune de Loubieng.

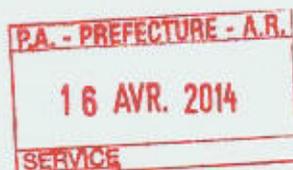
Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que le Conseil d'Administration comprendra, outre le Maire qui en a la présidence,

- 4 membres élus du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de ses représentants qui seront :

- 1. Monsieur Lionel LAMAZERE,**
- 2. Monsieur Cédric LAGARDERE,**
- 3. Monsieur Jean-Claude CAZENAVE,**
- 4. Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY,**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**

Mairie



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG***

### ***Séance du 10 avril 2014***

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Renouvellement du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le renouvellement des membres du Conseil Municipal entraîne celui des membres de la Caisse des Écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection du Conseil d'Administration de l'école

Les résultats du vote sont les suivants :

- 1. Monsieur Lionel LAMAZERE**
- 2. Monsieur Cédric LAGARDERE**
- 3. Madame Anne-Marie BALASQUE**

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE**  
**FRANCIS LARROQUE**



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG***

***Séance du 10 avril 2014***

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé** : Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION MÉMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DE LA VALLÉE DU LAA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 24 janvier 2003 et du 14 mars 2008 décidant d'adhérer à l'Association « Mémoire du canton de Lagor et de la vallée du Laà » et de nommer comme représentants de la commune Madame **Annie CAMBET** et **Jacques LAMAISON**.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** : - la nomination comme représentants de la commune de Madame **Annie CAMBET** et de Monsieur **Jacques LAMAISON**.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé** : Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient, en application des dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les membres de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission comprend outre le Maire, Président, 3 membres du Conseil Municipal auxquels s'ajoutent le comptable de la commune et le représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ces deux derniers n'ayant que voix consultative. En outre, le Maire a la possibilité de désigner des personnalités appelées à siéger avec voix consultative à cette commission en raison de leur compétence, c'est le cas pour le maître d'oeuvre d'une opération.

Monsieur le Maire précise que les membres élus de la commission d'appel d'offres peuvent être désignés soit pour la durée du mandat, soit avant la réunion de la commission d'appel d'offres pour un projet précis. Il propose au Conseil Municipal d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la durée du mandat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'élection, pour la durée du mandat, de

- Monsieur Cédric LAGARDERE,
- Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY,
- Monsieur Hervé BERGEROT,

en qualité de délégués titulaires,

- Monsieur Lionel LAMAZERE
- Monsieur Jacques LAULHÉ,
- Madame Amandine POUSTIS,

en qualité de délégués suppléants,

CHARGE le Maire de faire viser par les services compétents de la Préfecture la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE**  
**FRANCIS LARROQUE**

Mairie



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

PA. - PREFECTURE - A.R.  
16 AVR. 2014  
SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

### Séance du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui du référent sécurité routière pour la Commune de Loubieng.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Monsieur Francis LARROQUE, Maire, référent sécurité routière pour la Commune de Loubieng.

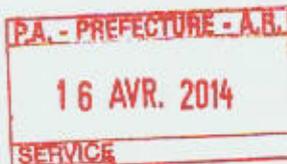
Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé** : Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Représentant de la Commune au Syndicat Intercommunal de Lagor.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Lagor.

Il précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat, il convient de procéder à la désignation de deux délégués par Commune membre.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**NOMME** comme représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Lagor :

- Monsieur Francis LARROQUE.
- Monsieur Jacques LAULHÉ.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Lagor.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

PA - PRÉFECTURE - A.R.  
16 AVR. 2014  
SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
mairie@loubieng.fr  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

### Séance du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Désignation des représentants de la commune au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la commune au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

Il précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat, il convient de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant par Commune membre.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**NOMME** comme représentant de la commune auprès du Syndicat d'Électrification :

- **Monsieur Francis LARROQUE.**

**NOMME** comme suppléant de la commune auprès du Syndicat d'Énergie :

- **Monsieur Jacques LAULHÉ.**

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- à Madame la Présidente du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>o</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>o</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>o</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Désignation des représentants de la commune au Syndicat de Gave et Baïse.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la commune au Syndicat des Eaux Gave et Baïse.

Il précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat, il convient de procéder à la désignation de deux délégués par Commune membre.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**NOMME** comme représentants de la commune auprès du Syndicat des Eaux Gave et Baïse :

- Monsieur Jean-Claude CAZENAVE.
- Madame Sandy LARROQUE.

**NOMME** comme suppléant de la commune auprès du Syndicat des Eaux Gave et Baïse :

- Monsieur Jacques LAMAISON.
- Madame Annie CAMBET .

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux Gave et Baïse.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.

**LE MAIRE**  
**FRANCIS LARROQUE**





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE, Jérémy LAUDA et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Marie BALASQUE et Sandy LARROQUE.

**Absent et excusé :** Monsieur Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint).

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1<sup>o</sup> De fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2<sup>o</sup> De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 3 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3<sup>o</sup> De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4<sup>o</sup> D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5<sup>o</sup> De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6<sup>o</sup> D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.

**LE MAIRE  
FRANCIS LARROQUE**

